

Assemblée



Distr.
GÉNÉRALE

ISBA/4/A/2
4 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS
Quatrième session
Kingston, Jamaïque
16-27 mars 1998

ÉLECTION AUX FINS DE POURVOIR UN SIÈGE VACANT À LA COMMISSION
DES FINANCES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS ÉNONCÉES À LA
SECTION 9, PARAGRAPHE 5, DE L'ANNEXE À L'ACCORD RELATIF À
L'APPLICATION DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION DES
NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée est invitée à prendre acte du fait que Mme Samia Ladgham (Tunisie) a cessé d'être membre de la Commission des finances à compter du 15 décembre 1997. Mme Ladgham avait été élue membre de la Commission le 13 août 1996 pour un mandat de cinq ans prenant effet au 1er janvier 1997 (ISBA/A/L.13).
2. Au paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ("l'Accord"), il est stipulé qu'en cas de décès, d'empêchement ou de démission d'un membre de la Commission des finances avant l'expiration de son mandat, l'Assemblée élit pour achever le terme du mandat un membre appartenant à la même région géographique ou au même groupe d'États.
3. Conformément aux dispositions de la section 9 de l'Accord, la Commission des finances est composée de 15 membres ayant les qualifications voulues en matière financière. Les membres de la Commission sont élus par l'Assemblée.
4. Le 4 mars 1998, le Gouvernement tunisien a informé le secrétariat de l'Autorité de la nomination de M. Walid Doudech (Tunisie) pour pourvoir le siège vacant à la Commission des finances. Le texte de notification envoyé par le Gouvernement tunisien figure à l'annexe du présent document.

Annexe

NOTE VERBALE DATÉE DU 2 MARS 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTARIAT DE
L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS PAR LA MISSION
PERMANENTE DE LA TUNISIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au secrétariat de l'Autorité internationale des fonds marins et, se référant aux questions dont est saisie l'Autorité internationale des fonds marins à sa quatrième session, a l'honneur d'informer le secrétariat que le Gouvernement tunisien a décidé de présenter la candidature de M. Walid Doudech pour pourvoir le siège vacant à la Commission des finances, en remplacement de Mme Samia Ladgham (Tunisie).

M. Walid Doudech travaille au Ministère tunisien des affaires étrangères depuis 1989. Il a commencé sa carrière à la Direction générale des organisations et conférences internationales où il s'occupait notamment des travaux de plusieurs réunions régionales et internationales. Affecté à la Mission permanente de la Tunisie en 1993, il a été désigné pour couvrir les travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de l'Assemblée générale et de plusieurs groupes de travail. Il est actuellement chargé de suivre les travaux de la Sixième Commission, notamment les questions relatives au droit de la mer. M. Doudech occupe le poste de conseiller à la Mission depuis 1995. Il est titulaire d'une licence en droit international et d'une maîtrise en sciences politiques.
